Image not found or type unknown

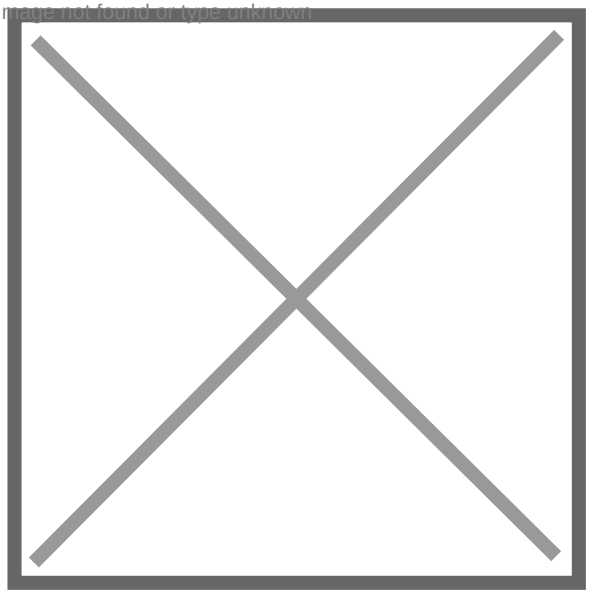

Divorce droit de garde et harcelement téléphonique

Par **moiparis**, le **03/08/2010** à **16:45**

Bonjour

Sur l'ordonnance de non conciliation, il est notifié que mon droit de garde s'exercera au domicile de mes parents

Mon ex-épouse prend cela au pied de la lettre et me précise que je n'ai pas le droit, d'apres elle, d'emmener mes enfants en vacances en dehors du domicile de mes parents à tel point qu'elle appelle tous les soirs entre 20h40 et 21h sur le telephone fixe de mes parents en pretextant vouloir parlker à ses enfants

En a t'elle le droit?

en sachant qu'elle se permet, elle, d'emmener nos enfants où bon lui semble et qu'il est toujours difficile de pouvoir parler à mes enfants quand j'essaie de les appeler

Par **fabienne034**, le **03/08/2010** à **18:58**

oui puisque le jugement le prévoit ainsi

pour tout savoir sur le divorce et la gardes des enfants

http://www.fbls.net/Divorceinfo.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés